

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

42.

Conseil des droits de l'homme

15^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport du Burundi

**Déclaration de Son excellence
Madame Nakpa POLO, Ambassadeur,
Représentant Permanent de la République Togolaise**

Jeudi, 24 janvier 2013

09 h – 12 h 30

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le Togo salue la présence parmi nous de la délégation burundaise et lui souhaite un séjour agréable en terre helvétique.

Ma délégation constate avec satisfaction qu'après la présentation du premier rapport en 2008, le Burundi a enregistré beaucoup de progrès à travers l'introduction de réformes démocratiques et judiciaires ainsi que des mesures visant à surmonter les profondes divisions ethniques.

En matière législative et juridique, le Gouvernement du Burundi a adopté plusieurs lois visant à renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme.

Il en est ainsi de la loi portant révision du code pénal. Ma délégation salue les innovations contenues dans le nouveau code notamment l'abolition de la peine de mort, la définition et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre, du crime contre l'humanité et la torture.

Le Togo se félicite par ailleurs, de la mise en place de la commission nationale indépendante des droits de l'homme.

Dans les domaines de l'éducation et de la santé, ma délégation prend note des efforts du Burundi visant à promouvoir l'éducation des filles et à lutter contre les causes d'abandon scolaire, ainsi que la mise en place d'un plan national de développement sanitaire couvrant la période 2011-2015.

Enfin, ma délégation recommande au Burundi de :

- poursuivre les réformes du système judiciaire, en particulier les mesures visant à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- prendre des mesures nécessaires à l'apaisement du climat politique ;
- poursuivre le processus visant à créer une Commission Vérité et Réconciliation.

Je vous remercie !